

TARIF D'ABONNEMENT :

OUBAIX-TOURCOING. TROIS MOIS. 13 fr. 50. SIX MOIS. 26 fr. UN AN. 50 fr.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poitrains, 42. Les Abonnements sont reçus à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Étienne, 9 bis. — A PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8; et, chez Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

Paris, 18 janvier. — L'explosion de Neuilly est bien le résultat d'un attentat. L'engin avait été placé contre la grille qui sépare la maison portant le n° 8 de la rue Jacquemont de la rue de Neuilly.

ELECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Dimanche 21 Janvier

CANTON DE ROUBAIX-EST

CANDIDAT : JULES HAZEBROUCK

ANCIEN EMPLOYÉ

ROUBAIX, LE 19 JANVIER 1894

LE DISCOURS DU TRÔNE EN PRUSSE

Le Landtag prussien vient d'ouvrir ses séances. On n'a pas attendu que le Reichstag allemand, qui discute toujours les impôts nécessaires à l'application de la nouvelle loi militaire, ait terminé sa session.

Le Landtag prussien, nommé d'après le système des classes, est beaucoup plus conservateur que le Reichstag élu par le suffrage universel.

Il ne comprend pas un seul socialiste, mais en revanche il renferme un grand nombre de landrathe (sous-préfets). Ces sous-préfets sont la cheville ouvrière de l'administration en Prusse.

On se rappelle que ces sous-préfets, qui appartiennent presque tous au parti conservateur et à la classe des propriétaires terriens, ont fait une campagne acharnée au profit des agrariens contre les traités de commerce négociés par le gouvernement.

Et il est un point sur lequel il faut insister. C'est que les impôts nouveaux ont de grandes chances pour être repoussés par le Reichstag. Pour faire face aux dépenses nouvelles de la loi militaire, on devra augmenter les contributions matriculaires des Etats confédérés.

Et il est un point sur lequel il faut insister. C'est que les impôts nouveaux ont de grandes chances pour être repoussés par le Reichstag. Pour faire face aux dépenses nouvelles de la loi militaire, on devra augmenter les contributions matriculaires des Etats confédérés.

On se rappelle que ces sous-préfets, qui appartiennent presque tous au parti conservateur et à la classe des propriétaires terriens, ont fait une campagne acharnée au profit des agrariens contre les traités de commerce négociés par le gouvernement.

gations des villes, des départements et des sociétés ont été frappés d'un double impôt qui varie de 11 à 12 0/0 du montant de leurs revenus, et les porteurs de titres de rente 5 0/0, au lieu de 5 0/0, ont subi une réduction de 90 0/0 sur les intérêts que leur payait l'Etat.

On remarquera qu'à l'absence des socialistes que nous avons déjà signalés, correspond l'absence des antisémites purs, puissants dans le Reichstag, encore plus par leur activité et leur audace que par leur nombre.

Malgré les affirmations presque quotidiennes de la presse officieuse d'après laquelle les conseillers de l'empereur-roi seraient unis dans la plus parfaite concorde, l'entente ne passe pas pour être complète.

Le Reichstag allemand, qui discute toujours les impôts nécessaires à l'application de la nouvelle loi militaire, ait terminé sa session.

On se rappelle que ces sous-préfets, qui appartiennent presque tous au parti conservateur et à la classe des propriétaires terriens, ont fait une campagne acharnée au profit des agrariens contre les traités de commerce négociés par le gouvernement.

Et il est un point sur lequel il faut insister. C'est que les impôts nouveaux ont de grandes chances pour être repoussés par le Reichstag. Pour faire face aux dépenses nouvelles de la loi militaire, on devra augmenter les contributions matriculaires des Etats confédérés.

On se rappelle que ces sous-préfets, qui appartiennent presque tous au parti conservateur et à la classe des propriétaires terriens, ont fait une campagne acharnée au profit des agrariens contre les traités de commerce négociés par le gouvernement.

On se rappelle que ces sous-préfets, qui appartiennent presque tous au parti conservateur et à la classe des propriétaires terriens, ont fait une campagne acharnée au profit des agrariens contre les traités de commerce négociés par le gouvernement.

CHAROGNE

Sous ce titre, M. Paul de Cassagnac publie l'article suivant dans l'Action.

Le Journal d'été vient de faire une petite révélation qui produit une impression pénible dans l'opinion publique.

Il s'agit de la nourriture de nos soldats et de la viande qu'on leur donne.

Autrefois, quand l'armée était composée principalement de mercenaires, il pouvait être assez indifférent qu'elle eût la plus mauvaise nourriture.

Or, le journal que nous citons tout à l'heure raconte ce qui suit.

Le 28 décembre dernier se tenait, à Limoges, la foire annuelle, dont les cours influent sur les ventes de la région tout entière.

La mercuriale de cette foire contenait la mention suivante : « Viande de mouton, catégorie 35 fr. les 100 kilogrammes; vaches de quatrième qualité, viande de mouton, de 38 à 40 fr. les cent kilogrammes. »

Or, le journal que nous citons tout à l'heure raconte ce qui suit.

LES FLUCTUATIONS DU TERME

Sur laines en saint de Buenos-Ayres

MM. Ch. Meura et Eug. Dumonchel, courtiers au Havre, nous adressent un travail des plus instructifs sur les fluctuations du terme sur laines en saint de Buenos-Ayres depuis la création de ce genre d'affaires sur le marché du Havre.

Il faut que le marché, les mœurs et les lois soient changés, et la vie commerciale, et pour leur besoin, et pour leur tranquillité de cœur, que les soldats soient convenablement nourris.

Le tableau se complète d'un graphique indiquant la fluctuation du stock au Havre, mois par mois, depuis le commencement de l'année.

Le 19 janvier, le Journal de l'Action publie l'article suivant : « Très impressionné par les sollicitations qui lui ont été adressées de la part de M. le général Vaillant, M. Carnot, etc., il a décidé d'accorder cette grâce, mais sous une forme tout à fait conditionnelle. »

Le 19 janvier, le Journal de l'Action publie l'article suivant : « Très impressionné par les sollicitations qui lui ont été adressées de la part de M. le général Vaillant, M. Carnot, etc., il a décidé d'accorder cette grâce, mais sous une forme tout à fait conditionnelle. »

Le 19 janvier, le Journal de l'Action publie l'article suivant : « Très impressionné par les sollicitations qui lui ont été adressées de la part de M. le général Vaillant, M. Carnot, etc., il a décidé d'accorder cette grâce, mais sous une forme tout à fait conditionnelle. »

Le 19 janvier, le Journal de l'Action publie l'article suivant : « Très impressionné par les sollicitations qui lui ont été adressées de la part de M. le général Vaillant, M. Carnot, etc., il a décidé d'accorder cette grâce, mais sous une forme tout à fait conditionnelle. »

UN SUPPLIQUE DE LA FILLE DE VAILLANT

Paris, 18 janvier. — L'explosion de Neuilly est bien le résultat d'un attentat. L'engin avait été placé contre la grille qui sépare la maison portant le n° 8 de la rue Jacquemont de la rue de Neuilly.

Le 19 janvier, le Journal de l'Action publie l'article suivant : « Très impressionné par les sollicitations qui lui ont été adressées de la part de M. le général Vaillant, M. Carnot, etc., il a décidé d'accorder cette grâce, mais sous une forme tout à fait conditionnelle. »

Le 19 janvier, le Journal de l'Action publie l'article suivant : « Très impressionné par les sollicitations qui lui ont été adressées de la part de M. le général Vaillant, M. Carnot, etc., il a décidé d'accorder cette grâce, mais sous une forme tout à fait conditionnelle. »

Le 19 janvier, le Journal de l'Action publie l'article suivant : « Très impressionné par les sollicitations qui lui ont été adressées de la part de M. le général Vaillant, M. Carnot, etc., il a décidé d'accorder cette grâce, mais sous une forme tout à fait conditionnelle. »

Le 19 janvier, le Journal de l'Action publie l'article suivant : « Très impressionné par les sollicitations qui lui ont été adressées de la part de M. le général Vaillant, M. Carnot, etc., il a décidé d'accorder cette grâce, mais sous une forme tout à fait conditionnelle. »

Le 19 janvier, le Journal de l'Action publie l'article suivant : « Très impressionné par les sollicitations qui lui ont été adressées de la part de M. le général Vaillant, M. Carnot, etc., il a décidé d'accorder cette grâce, mais sous une forme tout à fait conditionnelle. »

Le 19 janvier, le Journal de l'Action publie l'article suivant : « Très impressionné par les sollicitations qui lui ont été adressées de la part de M. le général Vaillant, M. Carnot, etc., il a décidé d'accorder cette grâce, mais sous une forme tout à fait conditionnelle. »

Le 19 janvier, le Journal de l'Action publie l'article suivant : « Très impressionné par les sollicitations qui lui ont été adressées de la part de M. le général Vaillant, M. Carnot, etc., il a décidé d'accorder cette grâce, mais sous une forme tout à fait conditionnelle. »

DANS LES COULOIRS

A LA CHAMBRE

Paris, 18 janvier. — Cette commission est un peu la source de tout le mal.

Une autre commission importante a été élue dans les bureaux. C'est celle du travail. En voici la composition.

Les radicaux estiment qu'il faut créer des chambres du travail, qui fassent protéger le travail de la femme et de l'enfant.

La question de la présidence ministérielle est agitée. Les opportunistes mettent en avant M. Ribot.

On remarquera que la commission du travail renferme deux anciens ministres, MM. Ribot et Terrier, et un ancien sous-secrétaire d'Etat, M. Fauré.

La situation en Serbie. Belgrade, 19 janvier. — Le démenti de l'Odéa, relatif aux bruits de chute de ministres, prouve qu'il s'est produit un peu d'apaisement dans le monde politique serbe.

Curieux conflit. — A un tribunal de Kovno. Saint-Petersbourg, 19 janvier. — Un curieux conflit d'attributions vient de se produire au tribunal de la ville de Kovno.

Table with columns: Valeurs, Compt., Cours précéd., Valeurs, Compt., Cours précéd. (Bourse de Paris)

Table with columns: Valeurs, Compt., Cours précéd., Valeurs, Compt., Cours précéd. (Bourse de Lille)

Dernière Heure

De nos correspondants particuliers, et par FIL SPÉCIALE

Un attentat contre la préfecture de police

Paris, 19 janvier. — Les journaux du soir parlent avec nombreux détails d'un attentat qui aurait été dirigé contre la préfecture de police.

Les anarchistes lyonnais

Explosion d'une cartouche de dynamite. L'affaire de l'Alliance anarchiste.

Un mot du tsar

Le plus beau titre pour un empereur. Le socialisme d'Henri IV.

La Banque d'Angleterre

Le 19 janvier, le Journal de l'Action publie l'article suivant : « Très impressionné par les sollicitations qui lui ont été adressées de la part de M. le général Vaillant, M. Carnot, etc., il a décidé d'accorder cette grâce, mais sous une forme tout à fait conditionnelle. »

Le roi Humbert et M. Crispi

Rome, 19 janvier. — Le roi a reçu dans la soirée M. Crispi et une discussion très vive s'est engagée entre eux.

Le Code du Commerce

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi modifiant l'article 549 du Code de Commerce.

Le Code du Commerce

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi modifiant l'article 549 du Code de Commerce.

Le Code du Commerce

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi modifiant l'article 549 du Code de Commerce.

Le Code du Commerce

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi modifiant l'article 549 du Code de Commerce.

Le Code du Commerce

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi modifiant l'article 549 du Code de Commerce.

Le Code du Commerce

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi modifiant l'article 549 du Code de Commerce.